

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.224

6 août 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>ETATS-UNIS</u>
2. Organisme responsable: Commission de surveillance des produits de consommation (303)
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Jouets et articles destinés aux enfants (positions 95.03 à 95.05 du SH)
5. Intitulé: Risques d'étouffement liés aux jouets et aux articles destinés aux enfants de trois ans et plus; demande de commentaires et de renseignements (3 pages)
6. Teneur: La Commission entame une procédure de réglementation susceptible d'aboutir à la publication de prescriptions en matière d'étiquetage applicables aux jouets et autres articles destinés aux enfants de trois à six ans environ, constitués en totalité ou en partie de petites pièces, à l'effet de mettre en garde contre les risques d'étouffement que présentent ces produits pour les enfants de moins de trois ans. La Commission souhaite en particulier recevoir des données techniques et médicales et d'autres renseignements concernant le besoin éventuel et l'efficacité potentielle d'un étiquetage de ces jouets et articles à l'effet de mettre en garde contre les risques d'étouffement que leurs petites pièces peuvent présenter pour les enfants de moins de trois ans.
7. Objectif et justification: Sécurité des enfants
8. Documents pertinents: 55 FR 26082, 26 juin 1990; 16 CFR Ch. 11. Publication dans le <u>Federal Register</u> après adoption.
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A déterminer
10. Date limite pour la présentation des observations: 10 septembre 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: